Benelux newsletter

Octobre 2015

EN ROUTE POUR LA MOBILITÉ ET LE TRANSPORT DURABLES

«L'agenda mobilité du Benelux était fortement marqué ces dernières années par le transport routier. Rien de plus logique eu égard aux grandes difficultés qui résident dans ce domaine. Nous souhaitons toutefois miser à l'avenir sur la multimodalité et la fluidité de la circulation. Les pays ne peuvent relever ces défis de façon isolée. Nous devons organiser une approche conjointe avec nos voisins.»

Jacqueline Galant, ministre belge de la Mobilité, présidente du Comité de Ministres pour la mobilité.

LE BENELUX : LABORATOIRE POUR LE MARCHÉ EUROPÉEN DE LA MOBILITÉ

Créer un seul espace de mobilité et de transport au sein de l'Union européenne reste une ambition de taille. Le contexte économique, les usages, la réglementation, la densité de population et la morphologie varient encore significativement d'un État membre à l'autre. Il reste dès lors encore un long chemin à parcourir avant de parvenir à un marché intérieur unique du transport et de la mobilité.

Les pays Benelux sont confrontés à des défis de mobilité communs et de grande ampleur. Ceux-ci peuvent être appréhendés à l'échelle nationale, mais également dans l'enceinte Benelux. Les citoyens et les entreprises se heurtent naturellement plus vite aux frontières dans les petits pays Benelux que dans leurs plus grands voisins européens. La coopération est donc de première importance pour lever ces obstacles supplémentaires. D'une part, les ports maritimes, fluviaux et les aéroports des trois pays font du Benelux une porte d'accès pour l'Europe. D'autre part, ce territoire est le plus densément peuplé d'Europe. Ces éléments incitent les autorités et les transporteurs à faire preuve d'innovation et de créativité pour rendre la mobilité plus durable et pour éviter de nuire inutilement au cadre de vie.

Confrontés au quotidien à ces défis, les États Benelux passent peu à peu maîtres dans l'art de trouver des solutions innovantes. Les bonnes pratiques peuvent servir de modèle pour la poursuite de l'intégration européenne des marchés du transport et de la mobilité. Le secteur du transport se caractérise par la liberté de cabotage, un tonnage plus élevé et la libre circulation des conteneurs maritimes. Par ailleurs, il est envisagé de conclure des accords contraignants tant pour la reconnaissance technique des véhicules électriques que pour la numérisation des formalités douanières et des lettres de voiture.

Le champ d'action ne cesse de s'élargir. Différentes initiatives visant à utiliser pleinement les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour sécuriser davantage la circulation des personnes et pour améliorer l'efficacité de la multimodalité ont récemment été lancées par les autorités. Vous trouverez plus d'informations à cet égard dans ce bulletin d'informations.

La liberté de circulation des personnes et des marchandises au sein de l'Union européenne est un concept juridique qui ne cesse de se heurter à des frontières physiques et juridiques. Les États Benelux affichent un agenda ambitieux pour gommer ces frontières grâce à une coopération pragmatique.

Éditeur responsable
J.P.R.M. van Laarhoven
Secrétariat général Benelux
39 Rue de la Régence
1000 Bruxelles
info@benelux.int
www.benelux.int

VERDISSEMENT DE NOTRE MOBILITÉ

Verdir notre mobilité grâce à l'appui des carburants innovants.

Les États Benelux constituent une plaque tournante pour la logistique et le transport en Europe, ainsi qu'un maillon essentiel pour le transport transfrontalier de personnes dans le cadre des flux européens de circulation. Les pays Benelux poursuivent dès lors l'ambition de jouer un rôle de pionnier en matière d'évolution vers le durable de la mobilité, tant pour la logistique que pour la circulation des personnes.

La priorité revient dans ce cadre au soutien apporté aux carburants innovants, tels que le GNL (gaz naturel liquéfié) et le GNC (gaz naturel comprimé), l'électricité et l'hydrogène. Rien d'étonnant à ce que les pays Benelux abritent les divisions européennes de différentes entreprises mondiales qui misent sans réserve sur ces technologies pour le marché européen.

Le réseau de dispositifs de recharge et de stations-services au sein du Benelux doit naturellement être rendu compatible pour donner leur chance à ces nouvelles sources d'énergie. Ce n'est que de la sorte que l'on pourra aisément recharger un véhicule électrique ou faire le plein d'un véhicule roulant au gaz ou à l'hydrogène dans un autre pays Benelux. Cette harmonisation de la future infrastructure place le Benelux à l'avant-garde de l'Europe.

MOINS DE PAPIER DANS NOS PORTS

'De Mureen' - Premier bateau fluvial qui navigue avec un usage limité de papier.

Le nouveau code des douanes de l'Union, prévu au 1er mai 2016, offre la possibilité de ne plus joindre aux marchandises un document d'accompagnement sur support papier dans le cadre du transit douanier communautaire. Le Benelux souhaite prendre les devants au sein des trois pays et montrer la voie dans l'amélioration du transport transfrontalier et la simplification des procédures administratives.

Les administrations douanières de l'Union Benelux souhaitent ainsi coopérer en testant sur le terrain la valeur ajoutée du transit douanier avec usage limité de papier dans le cadre de la procédure simplifiée et des sites reconnus pour les envois par voie terrestre, ferroviaire et fluviale.

Le 3 mars 2015, un premier projet pilote de transit douanier avec usage limité de papier entre les ports d'Anvers et de Rotterdam a été lancé. L'initiative cherche résolument à promouvoir les procédures sans papier afin de permettre aux entreprises d'économiser du temps et de l'argent. Les avantages à court et long terme pour le secteur privé peuvent être considérables : moins de papier, gain de temps, efficacité accrue et réduction des coûts. En un mot, un avantage concurrentiel important sur un marché du transport européen compétitif.

«En moins d'un an, le Benelux a fait du transport transfrontalier de conteneurs de 45 pieds une réalité, soit autant de règles en moins et d'activités de transport en plus pour les entreprises du secteur. Le Benelux prouve ainsi qu'il poursuit avec sérieux et est en mesure de concrétiser son ambition de faire office de laboratoire logistique pour l'Europe.»

Arthur van Dijk,
président de Transport en Logistiek Nederland (TLN)

LE SECTEUR DU TRANSPORT PARTICIPE À LA RÉFLEXION

Alors que l'Europe a franchi de grandes étapes pour harmoniser les règles et les lois, l'UE des 28 semble parfois dépassée par les innovations du secteur du transport. Le Benelux offre dès lors un cadre idéal pour tester les nouvelles techniques de transport et les intégrer à un contexte transfrontalier. En cas de résultats prometteurs, l'Europe peut alors bénéficier de l'expérience accumulée et éventuellement transférer le règlement dans l'acquis européen.

Une concertation régulière à l'échelle Benelux entre les organisations du secteur constitue la force motrice de cette coopération.

Un exemple probant en est l'introduction du transport routier transfrontalier des conteneurs de 45 pieds, les longs conteneurs maritimes. Ceux-ci peuvent être transportés, en vertu des réglementations nationales, tant aux Pays-Bas qu'en Belgique. Faute de réglementation européenne claire, ils ne pouvaient toutefois pas encore franchir la frontière. À la demande du secteur, une réglementation Benelux a été mise en chantier pour finalement déboucher, un an plus tard, sur la libre circulation de ce type de conteneurs au sein du Benelux.

LES PAYS BENELUX CONTRÔLENT LES ROUTES

Le transport routier en Europe, et donc au sein du Benelux, s'est développé à un rythme effréné à l'échelle internationale, non seulement en termes de volume, mais également quant à la façon dont il est organisé.

Cette internationalisation a généré une certaine forme d'inégalité juridique au sein du secteur.

Dans le contexte de l'Union Benelux, l'harmonisation et la coopération constituent une première étape pour améliorer la situation. En outre, la collaboration et la mise en commun des ressources entre les services d'inspection au sein du Benelux peuvent engendrer d'importantes économies d'échelle.

La complexité de la réglementation de l'UE a donné lieu à une forte spécialisation, ce qui exige davantage de capacité, d'expertise et d'expérience. La coopération au sein du Benelux, également dans le domaine de la formation, permet d'exploiter de façon plus intelligente et efficace les moyens limités.

Afin de donner forme à cette coopération, un traité a été signé entre les différents pays Benelux en octobre 2014. Nos pays souhaitent ainsi investir dans des routes plus sûres et aspirent à une concurrence loyale dans le secteur.

L'opérationnalisation concrète de ce traité se déroule en vertu de plans d'action périodiques.

Les pays mènent désormais régulièrement des inspections conjointes sur la base du premier plan d'action. Lors d'un premier contrôle réalisé en mai 2015, les services d'inspection Benelux ont contrôlé le transport international par autobus en provenance et à destination de différents parcs d'attractions dans les régions frontalières. Ils ont notamment vérifié si les temps de conduite et de repos étaient suffisamment respectés. Différentes infractions ont alors été constatées. Les deuxième et troisième contrôles de juin et septembre 2015 se sont concentrés sur le secteur du transport. Les aspects suivants ont été contrôlés : respect des temps de conduite et de repos, usage correct du tachygraphe, sûreté du chargement. Des formations et des cours communs sur différents sujets sont également organisés pour les inspecteurs et la possibilité de procéder à une évaluation conjointe des risques est examinée. Ce dernier point suppose une transmission automatisée des résultats des inspections du transport routier, qu'ils soient négatifs ou positifs. Ceci permettrait de procéder à des contrôles de façon plus ciblée et efficace en contrôlant moins les transporteurs ayant peu d'infractions, lesquels seraient ainsi «récompensés», et en consacrant davantage d'attention à ceux dont les résultats sont moins bons. Ceci équivaut à un gain tant pour les autorités que pour le secteur.

Contrôle conjoint du transport international de fret.

TRAVAUX EN COURS

ÉTUDE SUR LES FLUX DE MARCHANDISES INTRA-BENELUX

Le Benelux est un des leaders mondiaux en matière de logistique. La position des différents États Benelux pris isolément et tous ensemble par rapport au reste de l'Europe est très bien établie et reconnue comme plaque tournante logistique. Les relations réciproques et les flux de marchandises sont toutefois moins connus.

L'objectif de cette étude est de cartographier la relation qui lie les trois états, d'évaluer quelles sont les évolutions qui s'y sont déroulées et quelles sont les tendances à prévoir pour l'avenir. Grâce à ces informations, les mesures stratégiques futures seront davantage coordonnées dans le plus large contexte du Benelux. Ceci favorisera la position de tous les États Benelux pour les activités européennes de transport et pourra contribuer grandement à organiser un transfert modal du transport routier vers le transport fluvial et ferroviaire.

Cette étude devrait être terminée pour la fin du mois d'octobre.

LES ROUTES CONGESTIONNÉES POUSSENT À UTILISER DES SYSTÈMES DE TRANSPORT INTELLIGENTS

Les technologies intelligentes et les informations actualisées sur mesure relatives au trafic revêtent une importance croissante pour notre mobilité. Les systèmes de transport intelligents (STI) poursuivront leur développement au cours des prochaines années et représentent des opportunités pour les usagers de la route, les gestionnaires de voirie et les entreprises. Ils peuvent entre autres améliorer l'accessibilité, la viabilité et la sécurité, ainsi que les services aux voyageurs au moyen de dispositifs d'informations fiables et actualisées sur le trafic multimodal, et accroître l'efficacité de la gestion publique du trafic.

Ces évolutions technologiques et sociales progressent rapidement. D'après les estimations, la quasi-totalité du parc automobile sera connectée en permanence avec d'autres véhicules ou des services en ligne d'ici 15 à 20 ans. De plus en plus de services coopératifs voient le jour. Tout cela requiert des normes (européennes) ouvertes et une coopération (internationale) accrue entre les autorités et le secteur privé.

L'objectif est de réaliser une combinaison intelligente et cohérente d'informations transmises par les smartphones, les systèmes de navigation et les canaux d'information collective, sur la route et en dehors.

Plus tôt cette année, une concertation Benelux a été entamée sur la question des STI dans un double objectif : d'une part, échanger sur les évolutions nationales, régionales et internationales autour des STI et, d'autre part, rechercher des opportunités, par exemple en termes de réglementation, de projets pilotes, de corridors communs, pouvant être abordées dans le cadre Benelux afin de soutenir le développement des applications STI.

De plus, le Benelux accorde également de l'attention aux villes et à la possible utilisation des STI pour favoriser la mobilité durable dans nos zones urbaines.

Un inventaire a été réalisé au sein du Benelux pour répertorier les sources des données de circulation (STI) pertinentes, leurs gestionnaires, ainsi que les politiques nationales et régionales de transmission (des données). Les STI peuvent contribuer positivement à réduire la congestion urbaine, la pollution atmosphérique et les nuisances sonores, notamment. Le cas échéant, on œuvrera à améliorer l'échange transfrontalier d'informations relatives aux STI.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

www.benelux.int